

BAC PRO Aménagements Paysagers

en 2 ou 3 ans

Un diplôme vers l'emploi !

Diplôme d'Etat du Ministère de l'Agriculture de niveau 4
RNCP 31691



Erasmus+



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Métiers visés et débouchés

SALARIÉ.E PAYSAGISTE

Situé entre l'ouvrier qualifié et le personnel d'encadrement, il-elle participe à la conduite des chantiers, réalise des travaux de création, entretien des espaces paysagers. Il-elle informe son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux. Poste que l'on retrouve dans les entreprises privées.

JARDINIER.ÈRE PAYSAGISTE

Le ou la jardinier.ère ou l'ouvrier.ère du paysage aménage et entretient les jardins privés ou les lieux publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.

AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Pour entretenir et aménager les espaces verts publics. Poste que l'on trouve dans les collectivités territoriales.

Objectif

Valider le Bac Pro Aménagement Paysager, Diplôme d'Etat du Ministère de l'Agriculture de niveau 4

- ♣ Atteindre une **qualification technique et professionnelle**
- ♣ **Former de futur(e)s professionnel(le)s du secteur** de l'entretien des parcs / jardins / espaces verts au sein d'entreprises du paysage, des services d'espaces verts des communes / collectivités territoriales / syndicats intercommunaux paysagistes qualifié(e)s, voire chef(fe)s de chantier ou responsables des espaces verts après quelques années d'expérience.
- ♣ **Poursuite possible d'études** : BTS Aménagements Paysagers

Organisation de l'alternance

- ♣ Formation d'une durée de **1350 h maximum**
- ♣ Date : **entrée en septembre** ou selon les compétences visées et/ou nécessaires
- ♣ **Délai d'accès à la formation** : Au maximum dans les 3 mois qui suivent le début du contrat
- ♣ **Alternance** : 19 semaines de cours au CFA en 1^{ère} et 20 semaines de cours en 2^{ème} année (35 h hebdomadaires) en moyenne et 5 semaines de congés payés par an

Public

Tout public, y compris en situation de handicap, satisfaisant aux conditions d'admission au diplôme.

Pré-requis d'entrée en formation

- ♣ Sortir d'une seconde de la spécialité
- ♣ **Ou** être titulaire d'un diplôme de niveau 3 de la spécialité
- ♣ **Ou** sur dérogation, issue d'une autre seconde ou titulaire d'un diplôme de niveau 4 d'une autre spécialité ou 3 ans d'activités professionnelles dans le domaine
- ♣ Au-delà de 29 ans possible sous condition : contacter le CFA
- ♣ Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC

☎ 02 98 20 00 08 - 📠 02 98 20 04 28

✉ cfppa.hanvec@educagri.fr 🌐 www.kerliver.com

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Châteaulin - Morlaix - Kerliver

Formation par apprentissage

Admission

- ♣ **AFFELNET** ou **dossier de candidature** à demander auprès du CFA
- ♣ **Entretien** avec l'équipe pédagogique
- ♣ **Tests de positionnement** (individualisation du parcours possible)

Modalités pédagogiques

- ♣ Cours en salle - Salle informatique - Centre de ressources
- ♣ Mises en situation professionnelle - Plateaux techniques
- ♣ Sorties pédagogiques
- ♣ Arboretum - Jardins des ronds - Plateau de maçonnerie paysagère
- ♣ Accompagnement personnalisé - Tutorat - FAD

Modalités d'évaluation

- ♣ **Certification du diplôme** : Contrôles en cours de formation et épreuves terminales

Contenu de la formation

- ♣ **Domaine commun** : Français, Anglais, Education Physique et Sportive, Education Socio Culturelle, Histoire-Géographie, Écologie, Mathématiques, Informatique, Sciences physiques, Biologie végétale.
- ♣ **Domaine professionnel** : Technologies paysagères, approche du paysage, machinisme, reconnaissance des végétaux, fonctionnement de l'entreprise, formation de conduite en sécurité.

Insertion / Indicateurs

- ♣ 87 % de **réussite** aux examens (2019-2020-2021)
- ♣ 90 % de **satisfaction** (2019-2020-2021)
- ♣ Possibilité de poursuivre en BTS, CS, etc...
- ♣ 12 mois après la formation (sortis en 2019) :
 - 33 % de poursuite d'études après examens
 - 65 % sur le marché du travail dont 43 % en emploi

Frais, salaires et aides

- ♣ **Formation gratuite** : les coûts de formation sont pris en charge par les Organismes Financeurs de l'Apprentissage (OPCO).

- ♣ Simulation de la **rémunération et des aides** : alternance.emploi.gouv.fr

- ♣ Aide possible aux **frais annexes** (hébergement, restauration, premier équipement, permis)

Période d'apprentissage / Âge	Salaire des apprentis-es (Salaire de base pouvant être ajusté en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti)			
	De 16 à 18 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 26 ans	Plus de 26 ans
1 ^{ère} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^{ème} année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 ^{ème} année	55 %	67 %	78 %	100 %

Transport / Restauration / Hébergement

- ♣ **Navette** possible entre le lycée de l'Aulne à Châteaulin et Kerliver (17,25 €/semaine) et/ou la gare de Châteaulin et Kerliver (2,65 € pour un trajet par semaine et 5,25 € pour un aller-retour par semaine)
- ♣ Possibilité d'**internat** à Châteaulin avec petit-déjeuner et dîner (21,20 €/semaine)
- ♣ **Demi-pension** = déjeuner possible à Kerliver (28,10 €/semaine)

Accompagnement

- ♣ **Entretien** avec l'équipe pédagogique et **soutien** scolaire
- ♣ **Aménagements** de parcours individualisé
- ♣ **Appui** à la signature du contrat d'apprentissage

Les + de la formation

- ♣ **Projet** d'aménagement paysager
- ♣ **Stage Erasmus** en Belgique (unité facultative mobilité, sous réserve de financements (actions, subventions))
- ♣ **Concours** meilleurs apprentis, Olympiades des métiers...

Accessibilité



Nos bâtiments sont accessibles aux personnes en situation d'handicap

Contacts :

- ♣ **Coordinateur.rice de formation** : Florence COSTE SIREUDE
- ♣ **Secrétariat du CFA** : 02 98 20 00 08

CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC

☎ 02 98 20 00 08 - 📠 02 98 20 04 28

✉ cfppa.hanvec@educagri.fr 🌐 www.kerliver.com

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Châteaulin - Morlaix - Kerliver